



SPSDC CSN

Syndicat du personnel de soutien
des Chênes (CSN)

Infos en rafale

Mars 2026



**Rejoignez
les
groupes
Facebook**

CSN



FEESP



secteur
soutien
scolaire



notre
groupe
privé!





Entente 2023-2028 négociée par le Front commun

PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT : CLAUSE D'AJUSTEMENT AU 31 MARS 2026, 2027 ET 2028

L'entente 2023-2028 obtenue par notre solidarité en front commun a non seulement garanti des hausses salariales de 17,4 % – un sommet depuis 1979 –, mais a également réintroduit dans nos conventions collectives un rempart important : la protection du pouvoir d'achat. Ce mécanisme d'ajustement s'appliquera automatiquement au 31 mars 2026, 2027 et 2028 si l'inflation annuelle (du 1^{er} avril au 31 mars) est plus élevée que nos augmentations de salaire.

C'est le 20 avril prochain, lors de la publication des données officielles de *Statistique Canada* pour le mois de mars, que nous saurons si ce mécanisme se déclenchera le 31 mars pour sa première année d'application.

À surveiller le 20 avril prochain

L'élément clé : l'indice des prix à la consommation (IPC-Québec) de mars 2026

Le seuil de déclenchement est si proche qu'une simple **absence de recul** de l'inflation entre février et mars 2026 suffira à l'activer. Autrement dit, si l'indice de mars est égal ou supérieur à celui de février 2026, le mécanisme d'ajustement s'appliquera.

QUE PRÉVOIT LA CONVENTION COLLECTIVE ?

Le 31 mars de chacune des trois dernières années de la convention collective, un ajustement salarial (jusqu'à **1,0 %**) est ajouté si l'inflation surpasse l'augmentation de salaire obtenue le **1^{er} avril précédent** :

31 mars 2026	Si l'inflation entre le 1 ^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 a été plus grande que 2,6 %	Un ajustement des salaires pouvant aller jusqu'à 1,0 % est apporté afin de combler l'écart.
31 mars 2027	Si l'inflation entre le 1 ^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027 a été plus grande que 2,5 %	Un ajustement des salaires pouvant aller jusqu'à 1,0 % est apporté afin de combler l'écart.
31 mars 2028	Si l'inflation entre le 1 ^{er} avril 2027 et le 31 mars 2028 a été plus grande que 3,5 %	Un ajustement des salaires pouvant aller jusqu'à 1,0 % est apporté afin de combler l'écart.

EN CLAIR, COMMENT EST CALCULÉ L'AJUSTEMENT ?

Pour obtenir un portrait juste, le calcul ne se base pas sur une simple comparaison entre deux mois (ex. : mars 2025 versus mars 2026), mais sur l'ensemble des données mensuelles de l'année. Nous comparons la « **photo** » des **prix de l'année 2025-2026** (moyenne des 12 mois) avec celle de l'année précédente (**2024-2025**).

1 La moyenne annuelle : une méthode stable

On additionne l'indice des prix à la consommation (IPC Québec) de chaque mois, que l'on divise par 12. Cela nous donne une **moyenne annuelle** stable pour 2024-2025 et une autre pour 2025-2026. Il s'agit de la même méthode utilisée par *Statistique Canada* pour établir l'inflation annuelle (janvier-décembre).

Cette approche lisse les variations mensuelles ponctuelles qui créeraient un effet « loterie » où la clause de protection s'appliquerait ou non, selon le mois choisi.

2 L'écart (l'inflation)

On calcule la différence en pourcentage entre ces deux moyennes.

3 Le résultat

Le mécanisme s'enclenche si l'inflation dépasse l'augmentation de **2,6 %** reçue le 1^{er} avril 2025 afin de combler l'écart jusqu'à un maximum de **1,0 %**. Toutefois, aucun ajustement n'est versé si l'écart est inférieur à **0,05 %**, ce qui représenterait un ajustement de moins de 0,0125 \$ l'heure pour un salaire de 25 \$.

Autrement dit, l'inflation doit atteindre au moins **2,65 %** pour activer le mécanisme, mais l'ajustement versé correspondra alors à la totalité de l'écart entre l'inflation réelle et l'augmentation de **2,6 %** déjà reçue.

4 L'ajustement et la rétroactivité

Une fois les données publiées par *Statistique Canada* (prévu le 20 avril 2026), l'employeur dispose de **180 jours** pour ajuster vos salaires, soit jusqu'au **17 octobre 2026**.

Important

- > Peu importe le moment où l'ajustement apparaît sur votre paie, il est **rétroactif au 31 mars 2026**.
- > L'ajustement est appliqué **avant** l'augmentation de salaire de 2,5 % prévue le 1^{er} avril 2026. Cette augmentation de 2,5 % s'appliquera donc sur un salaire déjà rehaussé par la clause de protection, le cas échéant.



PERSPECTIVES ET MOMENT DE VÉRITÉ

La situation est désormais extrêmement serrée : l'inflation atteint un point tel qu'elle se trouve **au seuil même** du déclenchement de la clause d'ajustement. Le portrait final dépendra entièrement de la donnée de **mars 2026**, que nous connaissons **le 20 avril prochain**.

L'instabilité internationale actuelle, notamment le conflit en Iran et ses conséquences sur les prix de l'énergie, pourrait exercer une pression à la hausse supplémentaire. Toutefois, le calcul actuel démontre qu'une simple **absence de recul** de l'inflation en mars suffirait à activer le mécanisme.

Dans tous les cas, ce mécanisme de protection de notre pouvoir d'achat confirme ici toute son importance : il agit comme un rempart important pour protéger notre pouvoir d'achat face à de tels soubresauts imprévisibles, tant pour l'année en cours que pour celles à venir.

LA VIOLENCE SOUS TOUTES SES FORMES



ÉLECTRONIQUE

Envoyer des messages humiliants ou menaçants via les technologies de l'information (ex.: textos, courriels, réseaux sociaux, sites internet, blogues, etc.)

INSULTES ET MENACES



Insulter, se moquer méchamment, menacer verbalement, menacer du regard, faire des remarques homophobes ou racistes, etc.

VISIBLE OU NON, LA VIOLENCE LAISSE DES MARQUES

PHYSIQUE

Faire trébucher, bousculer, contraindre, frapper, etc.



MATÉRIELLE

Voler ou briser des objets personnels, faire du vandalisme, etc.



SOCIALE

Propager des rumeurs, dénigrer la personne en son absence, l'exclure, l'isoler, manipuler son réseau social, etc.



DANS TOUS LES CAS,

C'EST
INACCEPTABLE &

ÇA DOIT ÊTRE
DÉNONCÉ !

MON ÉCOLE
UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE
PARCE QUE LA

VIOLENCE

★ JE M'EN OCCUPE ★

UNE AGRESSION C'EST QUOI ?

ELLE PEUT ÊTRE DE NATURE PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE

- BOUSCULADE, COUP OU ATTOUCHEMENT
- ACTE VISANT À INTIMIDER
- MORSURE, ÉGRATIGNURE OU PINCEMENT
- INSULTE, MENACE OU HARCÈLEMENT

UNE AGRESSION PEUT ÊTRE :

- VOLONTAIRE OU INVOLONTAIRE
- INATTENDUE OU PRÉVISIBLE
- MINEURE OU MAJEURE
- RÉPÉTITIVE OU EXCEPTIONNELLE

... DANS TOUS LES CAS, C'EST

INACCEPTABLE

UNE AGRESSION PEUT VENIR

- D'UN ÉLÈVE, D'UN MEMBRE DU PERSONNEL OU D'UN PARENT.

... DANS TOUS LES CAS, ÇA DOIT ÊTRE

DÉNONCÉ

VISIBLE OU NON, ÇA LAISSE DES MARQUES

- (BLESSURE PHYSIQUE, STRESS, ANXIÉTÉ, INSOMNIE, FATIGUE, PERTE DE MOTIVATION)

... DANS TOUS LES CAS, CE N'EST

PAS BANAL

- **INFORME** TON SUPÉRIEUR IMMÉDIAT OU UNE PERSONNE DE CONFIANCE DE LA SITUATION

COMPLÈTE LA DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENT



N'HÉSITE PAS À CONSULTER LE PROGRAMME
D'AIDE AUX EMPLOYÉS, AU BESOIN



Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation.

Du 23 au 27 mars 2026

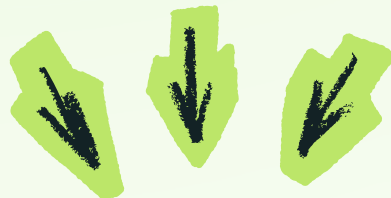
Une semaine pour la prévention de la violence et de l'intimidation et la promotion du bien-être à l'école est tenue au printemps de chaque année. Cette semaine permet aux acteurs des milieux scolaires d'être formés et de faire connaître des pratiques prometteuses et innovantes afin de favoriser un climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant à l'école. Cette initiative favorise l'engagement et la planification d'actions concertées dans les milieux tout au long de l'année scolaire.

Formation Santé mentale positive : agir concrètement pour le bien être des élèves

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a élaboré, en collaboration avec le ministère de l'Éducation (MEQ), une formation sur la santé mentale positive en contexte scolaire. Cette formation s'adresse à tous les acteurs qui travaillent auprès des élèves du primaire et du secondaire, y compris ceux qui travaillent dans les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Elle vise à développer une compréhension commune de la santé mentale positive et à outiller les participants pour mettre en place des actions concrètes et concertées en faveur de la santé mentale des élèves.

La formation est accessible gratuitement en tout temps et il est possible de la faire de façon segmentée. À la fin de chaque module, un lien vers le formulaire de confirmation de participation sera accessible pour les participants.

Pour accéder à la formation



[Accueil](#) | [Formation](#)

CADRE DE RÉFÉRENCES SUR LES MESURES DE CONTRÔLE EN MILIEU SCOLAIRE

FICHE SYNTHÈSE

ENSEMBLE POUR PRÉVENIR ET PROTÉGER

Cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire

INTERVENTIONS PRÉVENTIVES ET ÉDUCATIVES

La planification d'interventions préventives et éducatives pour tous les élèves est essentielle pour limiter le recours aux mesures de contrôle.
CLIMAT SCOLAIRE SAIN ET SÉCURITAIRE • INTERVENTIONS PRÉVENTIVES • SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Situation de crise

Situation qui se présente souvent sous la forme d'une désorganisation comportementale chez un élève. La crise est un dysfonctionnement temporaire de l'élève sur le plan affectif, cognitif ou comportemental. Elle peut se résoudre à l'aide d'interventions ou se détériorer et mener à une situation d'urgence.

Situation d'urgence

Situation où la sécurité physique de l'élève ou celle d'autrui est menacée par un danger imminent. Ce danger s'évalue par trois critères : sa **prévisibilité**, son **immédiateté** et la **gravité des conséquences**. Une situation d'urgence requiert une action immédiate, telle que l'utilisation des mesures alternatives ou, en dernier recours, d'une mesure de contrôle.

INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE

MESURES DE CONTRÔLE

CONSENTEMENT

L'obtention d'un consentement libre et éclairé est nécessaire pour la démarche d'évaluation liée à l'utilisation d'une mesure de contrôle et pour l'élaboration du protocole-élève.

COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

PARTAGE DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS

FORMATION

LES MESURES DE CONTRÔLE ONT POUR BUT D'ÉVITER UN ÉLÈVE DE S'INFLIGER DES LÉSIONS OU D'EN INFLIGER À AUTRUI.

Contention

(physique, mécanique, par retrait de matériel)
Consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'un élève en employant la force humaine ou un moyen mécanique, ou en le privant d'un moyen qu'il utilise pour pallier un handicap.

Isolément

Viser à confiner l'élève, pour un temps déterminé, dans un lieu d'où il ne peut sortir librement.

PRINCIPES DIRECTEURS

Toute mesure de contrôle doit :

- être envisagée en dernier recours et lorsqu'un danger est imminent;
- être la moins contraignante possible;
- être réalisée en assurant le respect, la dignité et la sécurité de l'élève;
- respecter le protocole-école et le protocole-élève, le cas échéant;
- faire l'objet d'un suivi.

RÉFÉRENCES LÉGALES

Étant donné le caractère exceptionnel du recours aux mesures de contrôle, il est essentiel d'agir en cohérence avec les différentes références légales sur lesquelles reposent les orientations du cadre de référence.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES ET NON RÉSERVÉES

Les activités réservées sont réalisées par certains membres d'ordres professionnels visés en fonction de leur champ d'exercice. Une activité est réservée en raison du risque de préjudice lié à sa réalisation ainsi que des compétences et connaissances exigées pour l'exercer. Elle est réalisée exclusivement par un professionnel habilité.

La **décision** d'utiliser une mesure de contention en milieu scolaire est une activité réservée aux ergothérapeutes, aux psychoéducateurs et psychoéducatrices, aux psychologues, aux infirmières et infirmiers, aux médecins ainsi qu'aux psychothérapeutes. Cependant, l'**application** d'une mesure de contrôle n'est pas une activité réservée.

Suite au vizio.

MESURES DE CONTRÔLE (SUITE)

DEUX CONTEXTES D'UTILISATION D'UNE MESURE DE CONTRÔLE EN SITUATION D'URGENCE

INTERVENTION NON PLANIFIÉE

Situation d'urgence où une mesure de contrôle est utilisée auprès d'un élève qui présente un comportement inhabituel et imprévisible mettant en danger, de façon imminente, sa sécurité ou celle d'autrui. Selon le protocole-école.

INTERVENTION PLANIFIÉE

Situation d'urgence où une mesure de contrôle est utilisée auprès d'un élève qui présente un comportement connu et susceptible de se répéter mettant en danger, de façon imminente, sa sécurité ou celle d'autrui. Selon le protocole-élève.

UNE SEULE DÉMARCHE pour deux contextes d'intervention

Que ce soit en contexte d'intervention non planifiée ou planifiée, une démarche en cinq étapes est proposée pour prévenir et encadrer le recours à une mesure de contrôle (contention physique et isolément).



Ce nappeler se veut une présentation sommaire des éléments importants du cadre de référence. Pour des interventions sécuritaires en réponse aux besoins des élèves, il est suggéré de se référer à son contenu détaillé.

Des webinaires TRÈS intéressants en lien avec les mesures de contrôle

<https://www.youtube.com/watch?v=hxKvxXe53uU>

https://www.youtube.com/watch?v=D43t0L_G7-Y



Atelier

Planifiez votre retraite

Pour tous nos membres

Il sera question de ces aspects de la retraite:

- Les besoins financiers
- Les sources de revenus
- Les régimes de prestations
- Les impôts
- Plan de retraite personnalisé

Le 16 avril 2026
de 18 h 30 à 20 h 30
à Drummondville

Sur inscription seulement



BATIRENTE



Fondaction



secteurpublic



Sondage large sur le
maintien de l'équité
salariale

NUMÉRISEZ
LE CODE QR

JUSQU'AU 2 AVRIL 2026



Les fédérations du secteur public de la CSN lancent leur sondage sur le maintien de l'équité salariale 2025, un exercice exigé tous les cinq (5) ans afin de vérifier que les emplois à prédominance féminine reçoivent toujours une rémunération équivalente à celle des emplois masculins de valeur comparable et que les changements depuis 2020 n'ont pas créé de nouveaux écarts discriminatoires. Pour la première fois, l'évaluation sera menée par un comité paritaire regroupant les syndicats et l'employeur, un chantier d'envergure - amorcé en septembre 2025 - couvrant plus de 350 catégories d'emploi. Les fédérations doivent maintenant recueillir un maximum d'informations pour établir

un premier portrait des transformations survenues dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, d'où ce sondage visant à repérer les modifications significatives survenues entre décembre 2020 et décembre 2025. Les résultats guideront nos analyses et la suite des travaux avec le comité, qui procédera ensuite à sa propre collecte paritaire.

Votre participation est essentielle, car vous êtes les mieux placés-es pour décrire votre réalité ; remplir le sondage ne prend que quelques minutes, mais c'est un geste important pour maintenir l'équité salariale dans nos réseaux publics.

SONDAGE

<https://secteurpublic.quebec/sondage-maintien>



AUGMENTER LA PRESSION POUR OBTENIR DES GAINS

La campagne Faire front pour le Québec continue d'être au cœur des actions de la CSN en 2026.

Tout coûte trop cher et nos services publics ont besoin d'amour.

Alors que les élections approchent, faisons entendre nos voix afin d'obtenir des gains pour les travailleuses et les travailleurs.

VERS UNE ESCALADE DES MOYENS DE PRESSION

Le grand rassemblement du 29 novembre 2025 a été un franc succès, alors que plus de 50 000 personnes ont pris la rue à Montréal. Dans les mois à venir, nous augmenterons les moyens d'action pour nous faire voir des élu-es. Et nous ne serons pas seuls ! Nous nous allierons à plusieurs groupes pour grandir nos rangs.

Ça coûte une fortune de se loger et l'inflation nous fait mal.

Plutôt que de nous aider, les **gouvernements attaquent les travailleuses et les travailleurs.**

Aussi bien dans les régions qu'au niveau national, faisons connaître notre colère et notre espoir pour un autre Québec.

EXIGER UN AUTRE QUÉBEC

La CSN prend la parole pour obtenir des changements qui feraient une différence concrète dans la vie des travailleuses et des travailleurs. Nous allons demander aux **principaux partis politiques de soutenir nos revendications.** S'ils veulent agir pour la population, ils doivent prendre soin de nos services publics, cesser de brimer les droits des travailleuses et des travailleurs et s'engager dans la transition juste pour faire face à la crise climatique.

UN GOUVERNEMENT QUI S'ATTAQUE AUX TRAVAILLEUSES ET AUX TRAVAILLEURS

Dénonçons la dérive autoritaire du gouvernement !

En attaquant les droits des travailleuses et des travailleurs, la CAQ favorise les grands patrons. Comme si ça n'était pas assez, elle s'en prend de plus en plus aux contre-pouvoirs.



Avec la loi 14, le gouvernement vient limiter notre droit de grève. La grève n'est jamais déclenchée par plaisir. Nous avons besoin d'établir ce moyen de pression ultime vis-à-vis les employeurs, pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

La CAQ va encore plus loin avec son projet de loi 3. Elle veut nous mettre des bâtons dans les roues pour nous empêcher d'obtenir des gains qui profitent à la majorité de la population.

La CAQ s'attaque à tous les contre-pouvoirs.

Elle veut faire taire les mouvements sociaux avec des projets de loi qui limitent l'État de droit, avec son projet de constitution, par exemple.

Pendant que le gouvernement s'acharne sur les travailleuses et les travailleurs, que fait-il pour freiner la hausse de la concentration de la richesse ?

Qu'on se le dise : ce qui bonifie nos vies n'est pas un cadeau des gouvernements et des patrons. Ils ne se sont pas levés un matin pour créer les CPE et accorder des congés parentaux, ni pour améliorer les salaires, ou encore pour donner des vacances aux salarié-es. Tout ça, c'est le fruit de nos luttes syndicales.

Ce qui presse, c'est d'avoir un gouvernement qui agit concrètement face à la crise du coût de la vie et au prix des loyers qui ne cesse d'augmenter. Ce qui urge, c'est d'avoir des services publics qui prennent soin de tout le monde.

Tous les partis politiques doivent s'engager à retirer les projets de loi qui détériorent nos droits collectifs !

Dans les prochains mois, nous devons continuer de faire front ensemble pour un autre Québec. Pour un Québec qui respecte les travailleuses et les travailleurs !



Réserver votre
2 mai 2026



Programme d'aide aux employés réguliers TELUS Santé

Sentez-vous soutenu, connecté et récompensé tous les jours grâce à des conseils d'experts et des recommandations provenant d'un programme d'aide aux employés (PAE) confidentiel, et un accès pratique à des ressources et des outils en ligne.

Commencer à utiliser la plateforme de TELUS Santé est facile comme tout.

Téléchargez l'appli TELUS Santé Intégrale
ou visitez la page integrale.telussante.com



**N'hésitez pas à
l'utiliser!**



**Communiquez avec TELUS Santé en tout temps pour
obtenir du soutien : 1-833-711-2327**

Connectez-vous à la plateforme en ligne à:
integrale.telussante.com ou en utilisant l'application mobile.